



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/997  
11 juillet 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Points 8 et 40 de l'ordre du jour

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX :  
RAPPORTS DU BUREAU

POUR L'ÉDIFICATION D'UN MONDE PACIFIQUE ET MEILLEUR  
GRÂCE AU SPORT ET À L'IDÉAL OLYMPIQUE

Appel solennel au respect de la Trêve olympique, lancé le  
11 juillet 1996 par le Président de l'Assemblée générale

Le Président de l'Assemblée générale a l'honneur de lancer l'appel solennel suivant au respect de la Trêve olympique :

"Le 7 novembre 1995, l'Assemblée générale a adopté la résolution 50/13, par laquelle elle a engagé les États Membres à réaffirmer que la Trêve olympique devait toujours être respectée pendant les Jeux olympiques d'été et les Jeux olympiques d'hiver.

La Trêve olympique, ou ekecheiria, repose sur une tradition de la Grèce antique qui remonte au IXe siècle av. J.-C. Tous les conflits s'arrêtaient pendant la période de trêve, qui commençait sept jours avant l'ouverture des Jeux olympiques et se terminait le septième jour suivant la clôture des Jeux, de façon que les athlètes, les artistes, leur famille et les pèlerins puissent, en toute sécurité, se rendre aux Jeux olympiques, puis retourner dans leurs pays respectifs.

L'Organisation des Nations Unies s'efforce vaillamment et inlassablement de ramener la paix et la stabilité dans les régions en crise. Mais de nouvelles solutions devront être trouvées pour faire face aux conflits.

J'engage solennellement tous les États à respecter la Trêve olympique pendant les Jeux de la XXVIe Olympiade – Jeux du centenaire – qui se tiendront à Atlanta (États-Unis d'Amérique) du 19 juillet au 4 août 1996 et à travailler sans relâche à l'instauration d'une paix durable, qu'ils soient ou non eux-mêmes parties à un affrontement. Je vous demande instamment à tous de placer au centre de nos préoccupations les principes et idéaux que

l'ekecheiria et le Mouvement olympique s'efforcent de propager et d'agir en conséquence. Si le principe de l'ekecheiria est respecté, le monde peut au moins espérer échapper, fût-ce temporairement, aux tueries et aux destructions qui accompagnent les conflits. Je conjure donc ceux qui sont actuellement engagés dans une lutte armée de reconnaître la validité du principe et de suspendre les hostilités."

Il faudra rouvrir l'examen du point 40 de l'ordre du jour pour permettre à l'Assemblée générale de prendre note de cet appel solennel.

-----